

Bulletin N°130 / Janvier 2019

L'Avisé Syndical



RÉUNION D'INFORMATION NAO 2019

NOUS APPELONS TOUS LES SALARIÉS À SE RASSEMBLER AUX HEURES INDIQUÉES CI-APRÈS ; ET À SE RENDRE MASSIVEMENT À LA RÉUNION D'INFORMATION ORGANISÉE AU COIN PAUSE LE MARDI 22 JANVIER 2019.

MARDI 22 JANVIER 2019

GRÈVE 1H00 AU NOUVEAU COIN PAUSE

ÉQ MATIN / JOURNÉE	➔	GRÈVE DE 12H00 À 13H00
ÉQ APRÈS-MIDI	➔	GRÈVE DE 13H00 À 14H00
ÉQ NUIT	➔	GRÈVE DE 21H00 À 22H00

Site web : <http://www.cgtvaleo63.fr>

Dailymotion : http://www.dailymotion.com/CGT_VALEO

Youtube : <http://www.youtube.com/user/CGTVALEO63>

Facebook : <https://www.facebook.com/cgtvaleoissoire>

Twitter : <https://twitter.com/CGTVALEO63>

Courriel : cgt.valeo.issoire@orange.fr

Tél : 04.73.89.80.09

Journal d'information à tendance satirique
Destiné aux salariés du site de Valeo Issoire
Édité et imprimé par la CGT Valeo Issoire le 22/01/2019

Sommaire

- 1 ➔ Réunion d'information
- 2 ➔ La prime...
- 3 ➔ Qui déprime !
- 4 ➔ Réunion d'information

L'Avisé Syndical / Bulletin N°130 / Janvier 2019



La prime... qui déprime !

Imprimé le 17 janvier 2019

LES PRIMES AU DÉTRIMENT DU SALAIRE BRUT !

La prime voulue par un Président aux abois, sous la pression du mouvement des gilets jaunes, ne répond en rien aux problèmes immédiats des salariés sur la question du pouvoir d'achat ! De surcroît, comme tous éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales, cette prime contribue également à mettre à mal notre Sécurité Sociale...

QU'EST CE QUE LE SALAIRE SOCIALISÉ ?

Un employeur fait deux versements, l'un au salarié qu'il emploie, le salaire direct, (composante individuelle ou salaire net au bas de la feuille de paye) ; l'autre aux caisses de Sécurité Sociale (chômage, maladie, retraite, etc...) sous forme de cotisations sociales proportionnelles au salaire direct. **C'est la composante collective, le salaire indirect ou salaire socialisé.**

La cotisation sociale fait donc partie intégrante du salaire. Réduire la cotisation sociale, sous prétexte de soulager les « charges » de l'entreprise, c'est réduire le salaire ! Elle n'est pas un prélèvement ou une charge, ni un impôt, ni une taxe, ni une épargne, ni une assurance, mais du salaire ! Salaire lui-même défini en référence à un barème, un tarif négocié au sein des conventions collectives, basé sur une grille de classification et non pas, sur les résultats de l'entreprise !

Cette cotisation sociale est répartie entre la part du salarié et la part dite patronale. Versée aux caisses, elle est immédiatement transformée en prestations sociales (elle transite en flux direct). Elle établit clairement le fait qu'à chaque instant, c'est le travail productif qui crée la valeur finançant ainsi la protection sociale, dont les retraites.

C'est donc le salaire socialisé qui, en France, finance la protection sociale.

Le salaire socialisé permet la reconnaissance sociale de toutes les situations des salariés et de prendre en compte les aléas de la vie, qu'ils soient actifs, précaires, chômeurs ou retraités.

Cet aspect est fondamental car il pose comme principes :

- La solidarité entre tous les salariés.
- Il confisque aux représentants de l'État, la gestion d'une partie des revenus des salariés : le salaire socialisé.
- La cotisation est une arme économique au service des salariés. Elle permet de financer les retraites, les allocations familiales, les remboursements des frais médicaux de millions de salariés. Elle est indexée sur le salaire net, et suit donc son évolution.

Les richesses produites dans les entreprises sont le fruit de l'activité des salariés, elles doivent donc leur revenir !

Valeo s'est empressé de répondre par la positive, à la requête présidentielle, de verser une prime exceptionnelle aux salariés français.

CETTE PRIME SERA VERSÉE SUR LA PAIE DE JANVIER.

SON MONTANT SERA DE :

- 500€ nets pour les salariés dont la rémunération globale brute en 2018 était inférieure à 1.5 SMIC annuel (soit 26 973 €).
- 250€ nets pour les salariés dont la rémunération globale brute en 2018 était comprise entre 1.5 SMIC et 2.5 SMIC annuels (soit entre 26 973€ et 44 955€).

Les NAO vont bientôt débiter. La CGT revendique de véritables augmentations de salaires et une répartition des richesses beaucoup plus juste que celle que nous connaissons actuellement...

C'est d'une hausse du salaire brut que nous avons besoin, pas d'une prime !!!

Négociation Annuelle Obligatoire 2019

Réunion d'information au coin pause

Débrayage 1H00 par équipe

Mardi 22 Janvier 2019

Comme tous les ans à la même période, on lie les NAO, plus connues sous le nom de «négociations salariales». C'est le moment privilégié de dialogue entre les salariés et les syndicats qui vous représentent. La CGT a le souhait de faire des NAO un grand moment de revendications pour que les aspirations légitimes des salariés de VALEO, à avoir de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail, aboutissent.

Malgré nos demandes répétées, d'obtenir du temps d'information pendant le temps de travail, la direction refuse toujours et encore de nous octroyer les moyens dont elle dispose pour permettre aux représentants du personnel d'exercer leur mission dans de bonnes conditions !

Malgré cela, depuis de nombreuses années, nous avons initié le principe du débrayage pour débattre sur le contenu de la politique salariale mise en place chaque année par VALEO...

C'est pourquoi, à nouveau cette année, nous appelons tous les salariés à venir s'exprimer sur les revendications et sur les moyens qu'ils souhaitent mettre en place pour les obtenir.

NOUS APPELONS TOUS LES SALARIÉS À SE RASSEMBLER AUX HEURES INDIQUÉES CI-APRÈS ; ET À SE RENDRE MASSIVEMENT À LA RÉUNION D'INFORMATION ORGANISÉE AU COIN PAUSE LE MARDI 22 JANVIER 2019.

MARDI 22 JANVIER 2019

GRÈVE 1H00 AU NOUVEAU COIN PAUSE

ÉQ MATIN / JOURNÉE	➔	GRÈVE DE 12H00 À 13H00
ÉQ APRÈS-MIDI	➔	GRÈVE DE 13H00 À 14H00
ÉQ NUIT	➔	GRÈVE DE 21H00 À 22H00